



Compte rendu du Conseil de la Vie Collégienne du jeudi 16 novembre 2017

Madame Miroux, Principale, accueille les membres du CVC

14 membres au CVC : 12 présents (Mme Lawrence excusée et le membre issu des personnels administratifs et de service non encore désigné)

Secrétaire de séance : Mme Challut (CPE).

Ordre du jour :

Installation de la commission

Les modes de transmission des informations

L'ouverture du foyer et son aménagement

INSTALLATION DU CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

1 - Installation de la commission

- ⇒ La présidente, madame Miroux la principale
- ⇒ Mme Challut, CPE
- ⇒ Mme Poussier, représentante des enseignants
- ⇒ Mmes Fredon et Lawrence, représentantes des parents d'élèves
- ⇒ Un représentant des personnels administratifs et de service (non encore désigné)
- ⇒ 2 élèves par niveau

Francis M'BUMBA 6°2, Ronan DUFFAU 6°4, Milan VILLALTA 5°1, Jules ROUMEGOUX 5°3,
Simon GUILLERMET et Rose BENTAYOU 4°1, Loïc FOREST 3°1, Justine PASQUET 3°2

Mme Miroux souhaite qu'un élève se propose pour assurer le rôle de vice président.
Se présentent: M. M'BUMBA, M. VILLALTA, M. GUILLERMET et Melle BENTAYOU
Un vote à bulletin secret est réalisé.
Melle BENTAYOU est nommée vice présidente.

2 - Le règlement intérieur du CA

Le Règlement Intérieur est soumis au vote du Conseil.
Le CVC se réunit en séance ordinaire au moins 3 fois par an et pourra se réunir autant que de besoin selon les projets à élaborer ou en cours.

Le Règlement Intérieur est voté à l'unanimité.

LES MODES DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Madame Challut précise aux élèves qu'il est nécessaire qu'ils prennent des notes.
En effet, en tant que représentants des élèves du collège, ils ont comme première mission de transmettre à leurs camarades tout ce qui se discute et se décide lors du CVC.

Concernant le mode de transmission, il est décidé qu'un espace sur le tableau d'affichage des élèves sera réservé au CVC.

Mme Challut propose d'afficher la photo des élèves du CVC afin qu'ils soient bien identifiés par les autres élèves.

De plus, un procès verbal sera rédigé après chaque CVC. Ce procès verbal sera affiché et distribué à tous les délégués de la classe afin qu'ils puissent informer leurs camarades.

Les élèves s'engagent également à consulter leurs camarades avant un CVC si nécessaire.
Enfin, une boîte à idée sera mise à disposition des élèves à la vie scolaire.

OUVERTURE DU FOYER

1. MODALITES D'OUVERTURE:

Mme Challut propose son projet d'ouverture du foyer.

Elle souhaite proposer un espace de détente et de convivialité (espace jeux de société, espace détente, musique...) sur le créneau 13h20-14h dès la fermeture du self (c'est le surveillant du self qui fera ensuite le foyer)

Un élève demande s'il sera possible d'avoir un baby foot. Mme Challut indique qu'elle y avait déjà pensé mais qu'il faut attendre de voir vivre le foyer pour envisager la place restante.

Il est décidé que l'accès au foyer sera libre, un jour par niveau, c'est à dire que les élèves pourront aller et venir sans dépasser toutefois la capacité d'accueil.

Ils devront s'inscrire dès leur entrée en indiquant l'heure.

Ce fonctionnement est à l'essai et pourra être modifié si besoin.

Le lundi niveau 5°

Le mardi niveau 3°

Le jeudi niveau 6°

Le vendredi niveau 4°

Mme Challut indique aux élèves qu'il faudra rapidement rédiger un règlement du foyer que les élèves devront respecter. Les téléphones ne seront pas autorisés au foyer.

2. DECORATION DU FOYER:

En l'état, les murs du foyer sont nus et madame Challut souhaite que les élèves puissent eux même les décorer.

Il est décidé qu'un concours sera organisé pour que les élèves proposent ce qu'ils veulent afficher (affiches de film, drapeaux, dessins, paysages...)

Rose Bentayou s'occupe de réaliser une affiche pour informer les élèves.

Une prochaine réunion du CVC est prévu le lundi 4 décembre afin de réaliser un premier bilan sur le fonctionnement du foyer ainsi que sur le projet animation de la journée de repas de Noël (musique dans la cour, dresscode, bonnet de Noël...)